



**COMMUNE DE BRIATEXTE**  
**DECISION DU MAIRE**  
**N° 2023-01-25-01**

Envoyé en préfecture le 25/01/2023  
Reçu en préfecture le 26/01/2023  
Publié le 26/01/2023  
ID : 081-218100394-20230125-D2023\_01\_25\_01-DE



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT  
du TARN

Décision n° 2023-01-25-01  
Date : 25 janvier 2023  
Domaine : Subvention

**Objet : Demande de subvention – Création d’un terrain multisports (city stade)**

Le sport demeure plus que jamais un atout essentiel pour favoriser le lien social. En ce sens, la commune a pour projet d’installer dans le complexe sportif actuel un terrain multisports afin de créer un espace propice à la pratique du sport et aux rencontres.

Ce nouvel équipement permettra de répondre aux attentes des jeunes de la commune, d’encourager la pratique physique et sportive et de créer du lien social.

Ce projet d’aménagement qui permettra la pratique de sports comme le football, le handball, le basketball... donnera la possibilité également aux élèves des écoles de la commune de s’initier aux pratiques de sports collectifs.

Le coût de l’opération a été évalué à **61 619.95 € HT**.

Le plan de financement proposé et validé par le conseil municipal du 24/01/2023 est le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT				
DEPENSES		RECETTES		
Projet d'équipement	Montant HT	Organisme	Taux	Montant subvention
Installation d'un terrain multisports	61 619,95 €	Etat (DETR)	35%	21 566,98 €
		Conseil Régional	15%	9 242,99 €
		Conseil Départemental	20%	12 323,99 €
		Autofinancement	30%	18 485,99 €
<b>TOTAL</b>	<b>61 619,95 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>61 619,95 €</b>

**Le Maire de Briatexte,**

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 10 juillet 2020 relative aux délégations consenties en application des dispositions de l’article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant l’aide financière pouvant être attribuée par l’Etat pour soutenir les investissements des collectivités territoriales dans le cadre de la subvention DETR (dotation d’équipement des territoires ruraux).

Considérant que les travaux de construction de terrain multisports entrent dans la catégorie d’investissement « Equipements sportifs ».

Considérant l'aide financière pouvant être attribuée par le Conseil Régional pour créer des équipements sportifs d'intérêt local.

Considérant l'aide financière pouvant être attribuée par le Conseil Départemental pour l'installation d'équipements culturels, sportifs et touristiques.

**DECIDE :**

- Article 1 : De solliciter les concours financiers :
  - ✓ de l'Etat au titre de la **dotations d'équipement des territoires ruraux 2023 (DETR)** aux taux de **35%**,
  - ✓ du **Conseil Régional** au titre de la création et la réhabilitation des équipements sportifs aux taux de **15 %**,
  - ✓ du **Conseil Départemental** au titre des contrats « Atouts-Tarn » aux taux de **20 %**, pour le projet de **construction d'un terrain multisports** sur la commune de Briatexte.
  
- Article 2 : Dit que le montant prévisionnel du projet s'élève à **61 619.95 € HT**.
  
- Article 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité et/ou de sa notification et de sa publication.

Fait à Briatexte, le 25 janvier 2023

Le Maire,  
Alain GLADE

